

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14  
Votants : 14

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 30 octobre 2024 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,  
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme GOBE Julie.

Absents Excusés : M. BOULET Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; M. HEROUX Patrice ; Mme LERAY Stéphanie.

Absents : Mme MéNARD Chantal ; Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Charles LANGLOIS est désigné pour remplir cette fonction.

Lecture des procès-verbaux du 25 septembre 2024. Adopté.

**1) PRESENTATION DU PROJET COLLECTIF « EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » - FORUM DU MORTAINAIS :**

Présentation du projet collectif « Epicerie sociale et solidaire » par le Forum du Mortainais.  
Le diaporama ainsi présenté a été envoyé à tous les conseillers.

Les intervenants : Monsieur Hervé LORIER, responsable de la chaîne de solidarité ; Madame Françoise DAGUER, déléguée à la chaîne de solidarité ; Monsieur Stéphane LELIEVRE, responsable du pôle territorial du Mortainais ; Madame Laurence COLIN, responsable du Forum du Mortainais ; Madame Sandrine CHESNAIS, Conseillère technique en action sociale.

Quelques éléments clés :

- Projet d'épicerie sociale et solidaire « Itinérante » sur le territoire du Mortainais.
- Portage du projet par la commune de Mortain-Bocage au titre de la compétence « Aide Alimentaire ».
- L'objet : apporter une solution complémentaire aux lieux de distribution actuels d'aide alimentaire pour, un public : travailleurs, retraités, étudiants pauvres ; ressources supérieures au RSA.
- Ce projet concerne 17 communes regroupées sur le territoire du Mortainais.

- Un camion ambulant qui permettra de desservir plus de personnes.
- Ce projet met en avant le retour à la dignité pour les usagers par le choix des produits, par le fait d'accéder à une épicerie, et de pouvoir calculer son budget.
- Les bénéficiaires deviennent consommateurs mais à un coût qui leur est accessible et ils pourront y accéder malgré des difficultés de mobilité.
- Les besoins : Un poste de coordinateur ; des bénévoles ; un véhicule ; des équipements.
- Les financeurs : Département (contrat de pôle de services porté par la Commune de Mortain-Bocage) ; Europe (Fonds Leader) ; CAF ; MSA ; Chaine de solidarité du Mortainais ; Relais aide alimentaire du Mortainais.
- Les contributions communales : En 2025 : 1.80 € par habitant et En 2026 et 2027 : 1€90 par habitant, soit le Teilleul : 3025.80 € puis 3 193.90 €.
- Un groupe de travail sera constitué pour définir les plafonds de ressources ; le fonctionnement...
- Ouverture prévue : 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.
- Le taux de pauvreté à l'échelle locale : 12.6%.
- Le projet doit être validé par l'ensemble des communes au plus tard le 15 décembre 2024.
- Equité sur le territoire. Si une collectivité ne délibère pas favorablement, pas de mise en place du service.

## 2) COMMUNE DU TEILLEUL – RESTAURATION DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SAINT-PATRICE – AVENANTS :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

- Avenant aux lots 2 & 3 : Beffroi Charpente Menuiserie Couverture, Entreprise BIARD-ROY, montant du marché de travaux : tranche ferme (clocher) : 185 884,70 € ht tranche optionnelle (sacristie) : 96 020,83 € ht.  
Objet de l'avenant : Moins-value : de 5 378 € ht.
  - ✓ Moins-value (renfort résine et reprise ponctuelle de voûte en plâtre) : - 12 062 € ht.
  - ✓ Plus-value (plâtrerie) : 6 684 € ht.
- Avenant au lot 1 : Maçonnerie Pierre de Taille, Entreprise Maisons d'histoire, montant du marché de travaux : tranche ferme (clocher) : 88 981,24 € ht tranche optionnelle (sacristie) : 207 026,72 € ht.  
Objet de l'avenant :  
Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales à la place d'une surveillance de fouilles pour la même valeur.

### Décision du Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les fiches modificatives des entreprises susdites et autorise Mme le Maire à signer ces fiches modificatives de travaux.

Observation : Penser à prévenir les bénévoles de l'entretien des églises des 5 communes lors de travaux engagés par la commune.

3) AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC LARUELLE, POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE LAITIER SUR LA COMMUNE DE MORTAIN-BOCAGE ET LA MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Cet avis concerne le dossier de demande d'enregistrement, présentée par le GAEC LARUELLE, dont le siège social est situé Les Voyes – Saint-Jean-du-Corail à MORTAIN-BOCAGE pour l'extension d'un élevage laitier à 150 à 210 vaches laitières à la dite adresse et sur le site annexe du Meslier à Barenton ainsi que la mise à jour du plan d'épandage.

La consultation du public se déroulera du Lundi 14 octobre 2024 au Mardi 12 novembre 2024 inclus à la mairie de Mortain-Bocage où le dossier de demande d'enregistrement sera déposé et pourra être consulté chaque semaine, pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

Ce dossier a été réalisé par un chargé d'études environnement au Service Bâtiments de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie.

Le Gaec LARUELLE, représenté et géré par Mme Marie Thérèse LEBLANC, Monsieur Jean Luc LARUELLE, Monsieur Romain LARUELLE fait valoir une surface agricole utile de 167 ha.

L'exploitant déclare l'exploitation d'un élevage de 80 bovins à l'engraissement, de type taurillons et bœufs, et la présence de dépôts de paille et foin d'une capacité maximale de 4 200 m<sup>3</sup>.

Les effluents seront valorisés en totalité sur le plan d'épandage d'une superficie épandable maximale de 147,1 hectares, constitué des surfaces exploitées sur les communes Barenton, Le Teilleul, Mortain Bocage et St Cyr du Bailleul. Le Teilleul (12.80 ha). Présentation des zones concernées sur le Teilleul.

Le projet s'accompagnera sur le site des Voyes de la construction d'une nurserie pour les veaux d'élevage, de l'extension de la stabulation vl, de la construction d'un hangar de stockage aliments et de la construction d'un hangar de stockage fourrages et matériels agricoles.

L'alimentation en eau, sur le site des Voyes, l'alimentation est assurée par un forage, prélèvement d'eau porté à 7 471 m<sup>3</sup> par an.

L'alimentation en eau, sur le site du Meslier, l'alimentation est assurée par un forage, prélèvement d'eau porté à 1 686 m<sup>3</sup> par an.

Ce dossier est transmis pour avis au conseil municipal des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et aux communes dont une partie du territoire est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ce dossier.

4) INDEMNITE DE FONCTION VERSEE AUX ELUS :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Madame le Maire expose que Madame Chantal LEFEUVRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, propose de diminuer son indemnité d'élue étant moins disponible vu son changement de domicile à

Avranches (Manche), soit 550 € brut par mois au lieu de 813€88, donc 13.4% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Afin de seconder, Madame Chantal LEFEUVRE, 2<sup>ème</sup> adjoint dans ses délégations, Mme le Maire propose de créer une indemnité de conseiller délégué, de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 246,63 € brut par mois.

Les délégations de Mme Chantal LEFEUVRE :

- Responsable de la commission Immeubles locatifs.
- Les missions relatives aux immeubles locatifs (les visites ; l'étude des attributions ; l'état des lieux de sortie ou d'entrée...).

Mme le Maire déléguera cette mission à Monsieur Joël BAGOT.

Il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire et Maires Délégués et Conseillers délégués, dans les conditions prévues par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

L'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu une délégation n'est pas dépassée.

#### Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide et avec effet au 1<sup>er</sup> **décembre 2024** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire et d'un conseiller délégué supplémentaire.

**Au taux suivant : 13.4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au lieu de 19,8% pour le 2<sup>ème</sup> adjoint et Ajout d'une indemnité de conseiller délégué, au taux suivant : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

Le reste des délibérations du 28 janvier 2021 et du 11 juin 2020 concernant les indemnités de fonction versées aux élus est inchangé.

Annexe à la délibération :

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DE CE JOUR**  
**RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU**  
**MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE ET MAIRES**  
**DELEGUES ET CONSEILLERS DELEGUES**

Enveloppe à ne pas dépasser par mois (maire et adjoints de la commune nouvelle) :

Commune nouvelle : 1705 habitants	Maire	Adjoints
	2 121€03 (51,6%)	813,88 (19,80%) x 5 = 4069,40 €

Le plafond indemnitaire sera de 6 190,43 € par mois.

FONCTION	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montants de référence mensuel en vigueur à la date de la délibération
Maire : KUNKEL Véronique	43,71%	1 796€70
2 <sup>ème</sup> Adjoint : LEFEUVRE Chantal	13,4%	550€81
4 <sup>ème</sup> Adjoint : CROCHET Sandrine	19,8%	813€88
5 <sup>ème</sup> Adjoint : BOULET Joël	19,8%	813€88
Conseiller délégué : HEROUX Patrice	6%	246€63
Conseiller délégué : DUZERT Jacques	6%	246€63
Conseiller délégué : BAGOT Joël	6%	246€63
<b>Totaux</b>		<b>4 715€16</b>

FONCTION	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montants de référence mensuel en vigueur à la date de la délibération
Maire délégué de Ferrières-1 <sup>er</sup> adjoint : HEURTIER-GUEGUEN Serge	25,5%	1 048€18
Maire délégué de Sainte Marie du Bois-3 <sup>ème</sup> adjoint : BOUZIN Fabien	25,5%	1 048€18
Maire délégué de Heussé : MAERTENS Emmanuel	15%	616€57
Maire délégué de Husson : DAGUER Françoise	15%	616€57

5) TRAVAUX SALLE DE HAND-BALL RUE DU COLLEGE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Madame le Maire rappelle l'enveloppe budgétaire de 50 000 € ttc pour les travaux à la Salle de Hand-ball (peinture des murs extérieurs ; changement des menuiseries extérieures).

Monsieur BOULAND Jacques, architecte à Flers a estimé les travaux à la demande de Mme le Maire, à savoir :

Ravalement peintures : 39 000 € ht

Ossature Bois-Bardage démonté : 36 000 € ht

Changement des portes : 14 000 € ht

Soit un coût de travaux à 90 000 € ht.

Mission de maîtrise d'œuvre (Relevé, Dépôt du dossier d'urbanisme ; appel d'offres aux entreprises ; suivi de chantier et réception des travaux), soit 11 000 € ht.

Donc insuffisance de crédits de 70 000 € ttc.

Observations :

- Au niveau des travaux suite à la réunion Maires Adjoints : laisser l'accès à la salle à une nacelle.
- Il n'est pas prévu d'isolation par l'extérieur juste rafraîchir le bâtiment.
- Mme DESLANDES informe que la Ligue de Football de Normandie est venue visiter les installations du vestiaire de football et du terrain pour son classement. Les vestiaires se dégradent vu qu'ils ne sont plus occupés ainsi que le terrain non entretenu. *Catégorie Moposee TS (Nasa D1) et aujourd'hui T4.*

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux ainsi présenté.
- Confie la mission de maîtrise d'œuvre (Relevé, Dépôt du dossier d'urbanisme ; appel d'offres aux entreprises ; suivi de chantier et réception des travaux) à Monsieur BOULAND Jacques, architecte à Flers (Orne).
- Sollicite des aides financières auprès de l'Etat et autres financeurs.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6) LAVERIE SISE 13 A RUE BEAUREGARD LE TEILLEUL – EXONERATION DE LOYERS :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mme le Maire informe qu'elle a signé le bail entre la commune et La laverie des cascades « Monsieur Jérémy ROBLIN » pour une ouverture de la laverie au 1<sup>er</sup> octobre 2024 avec un loyer mensuel de 120 € par mois.

A ce jour, la laverie n'est pas mise en service en raison de l'absence du consuel électrique (attestation de conformité des installations électriques). La date d'obtention du consuel n'est pas connue.

Mme le Maire propose de faire une remise gracieuse des loyers des mois d'octobre et novembre 2024.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une exonération totale des loyers à « La laverie des cascades » du 1<sup>er</sup> octobre 2024 jusqu'à l'obtention du consuel électrique.

7 → Observation : Des travaux ont été réalisés sur la porte d'entrée de laverie afin de répondre aux impératifs de l'exploitant.

7) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SDEAU50 – ANNEE 2023 :

Rapporteur : Serge HEUTIER-GUEGUEN

Ce rapport était annexé au mail pour la présente réunion.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport stipule, notamment :

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ 100 litres par personne et par jour.

Les indicateurs 2023 du SDeau50 : Abonnés desservis : 90 000 ; Linéaire du réseau hors branchement km : 6 210 ; Eau prélevée : 13 480 338 m<sup>3</sup> ; Eau produit : 12 443 008 m<sup>3</sup> ; importés : 373 242 m<sup>3</sup> ; exportés : 1 568 352 m<sup>3</sup> ; consommés facturés : 8 950 476 m<sup>3</sup> ; Prix ttc du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 3,13 ; Rendement du réseau : 83% ; taux de conformité des analyses 99,8% Bactériologiques et 99,2% Paramètres physico-chimiques. La durée d'extinction de la dette : 4,45 ans.

Secteur du Teilleul : Estimation du nombre d'habitants : 1966 ; Linéaire du réseau hors branchement km : 182,4 ; Eau produit : 125 833 m<sup>3</sup> ; importés : 1 631 m<sup>3</sup> ; exportés : 595 m<sup>3</sup> ; consommés facturés : 105 830 m<sup>3</sup> ; Prix ttc du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 3,90 ; Rendement du réseau : 83,49% ; taux de conformité des analyses 100% Bactériologique et 100% Paramètres physico-chimiques.

Projets 2024 : Interconnexion Centre Nord-Ouest ; Renouvellement des premiers contrats aussi bien la distribution que la production ; étude tarifaire ; étude de schéma directeur pour le renouvellement du réseau et la modernisation de l'outil de production suivi par le schéma de sécurisation ; acquisition d'un nouveau siège à Saint-Lô (ancien siège de St-lô agglô).

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Prend connaissance de ce rapport de l'année 2023.

8) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunions du conseil municipal : le 11 décembre 2024 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjoints le 11 décembre de 12 h 30 mn à 14 heures.
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a accordé dans le cimetière communal du Teilleul, une concession trentenaire pour y fonder la sépulture de M. et Mme MAZIAU Louis.
- Lecture des mots de la boîte à idées. Ras.
- Retour de l'organisation de la journée citoyenne – nettoyage du cimetière du Teilleul : le 12/10 de 9 h à 12 h 30 mn. 14 personnes ont participé. Retour positif à renouveler l'année prochaine avec une durée de 2 heures 30 mn maximum avec un café/viennoiserie pour l'accueil au lieu de l'apéro déjeunatoire.
- L'arrivée du boulanger Rue Docteur Mallon. Compromis de vente signé. Jour de fermeture le Mercredi. Arrivée 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre.
- Continuité du dépôt de pains Rue Beauregard jusqu'à la fin du bail d'une durée de 6 mois. Un accord sur le jour de fermeture des 2 boulangers serait apprécié.
- Les démarches engagées pour la recherche d'un boucher. Article de presse/Réseaux sociaux/Sos Village...

- Le 9 octobre 2024 Rencontre entre le personnel de l'école/Monsieur Ludovic LEFEVRE, Coordonnateur PESL du territoire secteur Val de Sée/St Hilaire du Harcouët/Isigny-le-Buat/Mortainais et Charline DESLANDES, secrétaire générale Mairie pour faire un point sur le temps de pause le midi à l'école. Quelques idées : fiche de suivi des enfants sur la journée pour signaler des incidents ; revoir l'aménagement de la cour de l'école : le foot prend une place importante ; végétaliser... ; organiser des ateliers rencontres entre le personnel école du secteur de la communauté d'agglomération ; mise en place de goûters collectifs : projet éducatif-accompagnement de l'agglomération ; développer au sein du CCAS l'accueil à la cantine scolaire pour le déjeuner de personnes âgées isolées ; favoriser les échanges entre le personnel de l'école/les professeurs des écoles/et la mairie.
- Monsieur MAERTENS fait un retour du conseil d'école. L'école œuvre pour être reconnue en zone sensible pour obtenir plus de moyens. De nombreux projets pédagogiques. Bilan financier de la coopérative négatif. Participation des parents aux élections : 38%.
- Monsieur MAERTENS invite le conseil municipal à participer à la Ste Barbe qui aura lieu sur la commune d'Heussé le 23 novembre. Rendez-vous à 16 h 30 mn.
- La téléphonie. Pour les zones blanches, il faut les déclarer en mairie.
- Retour de la soirée gala accordéon et la soirée concert rocks organisées par le Comité d'animation Teilleulais. Insuffisance de participants. Une subvention exceptionnelle pourra être sollicitée pour couvrir le déficit.
- Rappel du spectacle « Ville en scène » le 14 novembre à 20 h 30 mn à la salle Socio-culturelle. Musique Folk, celto pop.
- Monsieur HEURTIER fait part de sa déception par rapport à des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers dont la discrétion avait été demandée mais non respectée.

Séance levée à 22 heures 10 mn.  
Le Maire : Véronique KUNKEL

Le secrétaire de séance,  
Charles LANGLOIS,

